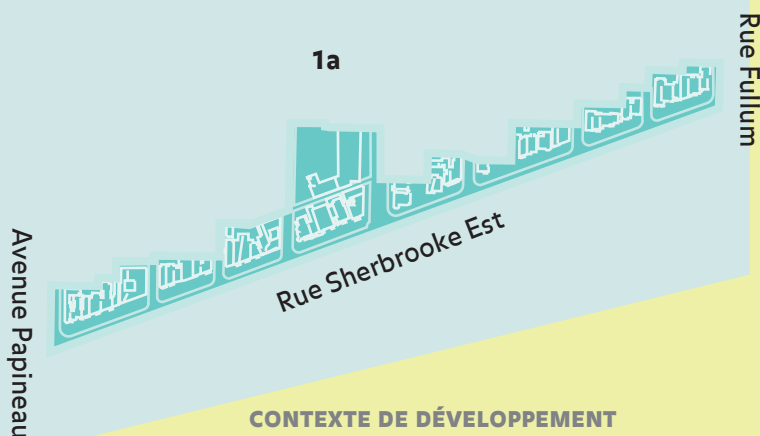


5  
1

## AIRE VILLAGE DE LORIMIER UNITÉ RUE SHERBROOKE 2 (A, B)



### CONTEXTE DE DÉVELOPPEMENT

La section de la rue Sherbrooke située à l'est de l'avenue Papineau a été tracée entre 1870 et 1890, suivant ainsi le rythme de développement plus lent du village De Lorimier durant le XIX<sup>e</sup> siècle. Bien que la rue Sherbrooke conserve alors son caractère prestigieux, l'éloignement du centre-ville diminue la pression de densification qu'a subie la section à l'ouest du parc La Fontaine.

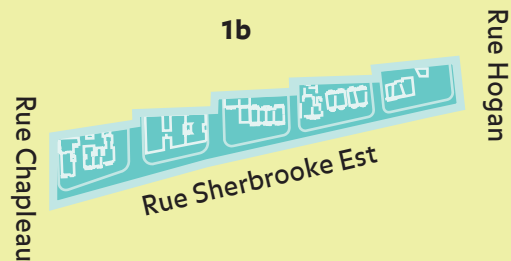
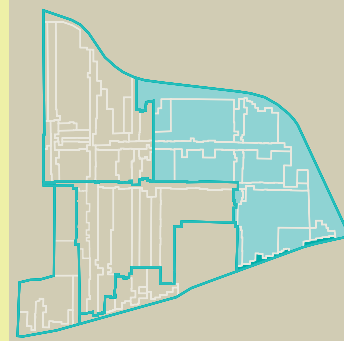
PRÉSERVER LE CACHET  
DU PLATEAU

PIIA

Le Plateau-Mont-Royal  
Montréal

### CARACTÉRISATION

#### UNITÉ DE PAYSAGE



### TISSU URBAIN

#### Les îlots

Cette unité de paysage est composée de têtes d'îlots orientés dans l'axe nord-sud et qui possèdent 4 faces bâties. Certaines de ces têtes d'îlots sont séparées du corps de l'îlot par une ruelle. L'orientation dominante des bâtiments situés aux intersections est vers la rue Sherbrooke.

#### Le parcellaire

En raison de la forme oblique de la rue Sherbrooke par rapport à la structure urbaine de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal, la plupart des parcelles ne sont pas découpées perpendiculairement par rapport à la rue Sherbrooke mais plutôt parallèlement aux rues nord-sud. La largeur des parcelles, mesurée à la perpendiculaire des lignes de lot latérales, est de 7 à 8 mètres, et leur profondeur varie de 14 à 34 mètres. Quelques parcelles sont fusionnées pour accueillir des bâtiments plus larges.

## IMPLANTATION

### Le mode d'implantation du bâti

**MARGE DE REcul AVANT :** 2,5 à 8 mètres.

**ALIGNEMENT DES FAÇADES :** variable. Entre les avenues Papineau et De Lorimier, les façades sont alignées et parallèles à la rue. À l'est de l'avenue De Lorimier, elles sont perpendiculaires aux lignes de lot latérales et non alignées.

**MARGES LATÉRALES :** aucune, bâtiments contigus.

**ANNEXES :** aucune.

### Les aménagements extérieurs

Aménagements paysagers principalement composés d'une surface gazonnée et de plantes ou d'arbustes plantés à proximité de la façade, présence occasionnelle d'une clôture basse ou d'une haie végétale comme division entre les cours avant, arbres plantés en alignement sur l'espace public.

## BÂTI

### Le type architectural

**DOMINANT :** immeuble de rapport sans cour (type 5.1).

### La volumétrie

**FORME DU PLAN :** rectangulaire simple, l'alignement de la façade à la rue amenant parfois un plan de forme irrégulière.

**LARGEUR :** similaire à celle de la parcelle.

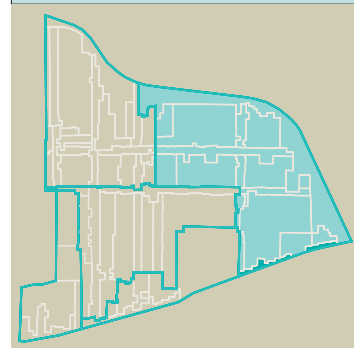
**HAUTEUR :** 3 étages, rez-de-chaussée surélevé d'environ 6 contremarches par rapport au niveau de la rue. Dans les bâtiments plus récents, la différence de niveau est comblée par un escalier intérieur. Une légère dénivellation entre la rue et le terrain peut amener une surélévation du rez-de-chaussée supérieure à 6 contremarches. La différence est alors absorbée par l'aménagement paysager.

**TOITURE :** toit plat.

**BALCON ET SAILLIE :** généralement un ou deux alignements de balcons sur la façade, chacun des balcons couvrant environ le tiers de la largeur de la façade, pas d'escalier extérieur outre celui permettant d'atteindre le porche du rez-de-chaussée, fenêtre en saillie à tous les niveaux sur les bâtiments possédant un seul alignement de balcons.

## UNITÉ DE PAYSAGE

### 5.1 RUE SHERBROOKE 2 (A, B)



### Les matériaux de revêtement

**CORPS :** brique d'argile de couleur brune, fenêtres en saillie parfois revêtues de pierre de taille.

**TOITURE :** non visible.

**ESCALIER ET BALCON :** plancher de bois et garde-corps en métal, balcons supportés par des colonnes en bois ou en métal ou par des consoles en métal. Les balcons, parfois construits en loggia, sont alors soutenus par des colonnes en brique d'argile.

### Le traitement des façades

**SOCLE :** fondation en béton apparente.

**CORPS :** composition généralement symétrique composée de trois travées. La première est formée de l'alignement de la porte du rez-de-chaussée avec les fenêtres aux étages, les deux travées latérales étant composées d'un alignement de portes et de balcons. L'un de ces alignements de portes peut être remplacé par une fenêtre en saillie sur tous les niveaux.

**COURONNEMENT :** parapet avec insertion de motifs ornementaux en pierre.

### Les ouvertures

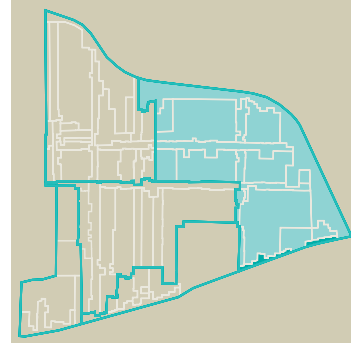
**FENÊTRES :** à guillotine ou à battants avec imposte.

**PROPORTION :** 1 largeur = 1/2 hauteur pour les fenêtres isolées. Les portes des balcons forment des ouvertures composées avec des fenêtres latérales, lesquelles présentent une proportion plus verticale de 1 largeur = 1/3 hauteur.

**PORTES :** doubles avec imposte ou simples avec fenêtres latérales et imposte pour l'entrée principale, simples avec imposte pour les portes des balcons.

UNITÉ DE PAYSAGE

5.1 RUE SHERBROOKE 2 (A, B)



**ENCADREMENT DES OUVERTURES :** linteaux composés d'un élément en pierre plus ou moins ouvragé ou d'un appareillage de briques d'argile en soldat avec insertion de pierre, appuis en pierre.

**Le traitement des bâtiments de coin**

**IMPLANTATION :** sans marge de recul latérale.

**MATÉRIAU DE REVÊTEMENT :** similaire à celui de la façade principale.

**COMPOSITION DE LA FAÇADE LATÉRALE :**

asymétrique, nombre de travées variable, ouvertures disposées en alignements horizontaux et verticaux, possibilité d'un accès secondaire et d'un alignement de balcons.

**VALEURS PATRIMONIALES**

Aucun bâtiment de cette unité ne possède une reconnaissance patrimoniale particulière soit fédérale, provinciale, municipale ou d'arrondissement.

**Principaux éléments à retenir**

*L'unité de paysage Rue Sherbrooke 2 est constituée d'un ensemble plus ou moins homogène d'immeubles d'appartements. La trame urbaine, composée des têtes d'îlots des rues nord-sud, possède un système parcellaire hétérogène. Dans certaine section, les parcelles sont perpendiculaires à la rue Sherbrooke alors que dans d'autres, les parcelles sont parallèles aux rues nord-sud. Cette variation dans le système parcellaire amène des différences dans l'orientation des bâtiments par rapport à la rue. Le type architectural dominant est l'immeuble d'appartements de trois étages.*

**Pour préserver le cachet du Plateau, contactez :**

**Direction du développement du territoire et des travaux publics**

201, avenue Laurier Est  
5<sup>e</sup> étage  
Téléphone : 311  
ville.montreal.qc.ca/plateau